



Faire le ménage dans l'entreprise

Par **tortilla**, le **17/01/2011** à **13:34**

Bonjour,

Je travaille dans le milieu de l'édition.

la femme de ménage de l'entreprise est partie en retraite il y a peu et on nous demande de faire désormais le ménage. Or ce n'est pas dans mes attributions et n'a strictement rien à voir avec mon métier.

Suis-je dans l'obligation de faire ce ménage dans la mesure où c'est sur mon temps de travail ou puis-je refuser de le faire à la condition que je continue de travailler pendant ce temps-là pour justifier de mon salaire ?

Merci de vos réponse.

Par **P.M.**, le **17/01/2011** à **15:16**

Bonjour,

Vous pouvez refuser effectivement d'accomplir des tâches trop éloignées de l'emploi objet de votre contrat de travail...